L’exercice de fonctions au sein du système de milice est reconnu comme formation. A ce titre, XX crédits ECTS sont attribués désormais par XX heures de travail (système des ECTS, en place dans quasiment toutes les universités). A titre d’alternative, une partie du brevet fédéral reconnu pourrait également être prise en considération. Des avantages résideraient dans le fait que l’employé serait intéressé à exercer de telles tâches étant donné qu’il pourrait générer une plus-value sur le marché du travail. Cela devrait être mis en œuvre en coopération avec le SEFRI et/ou les associations professionnelles et les universités. Le système serait révolutionné parce que la prestation serait indemnisée de manière appropriée et pas seulement de façon monétaire.